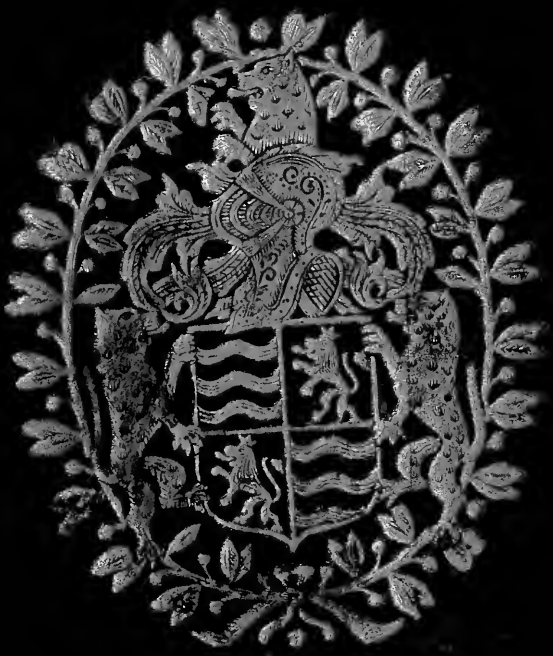

21-31
2.1105

N 6-15

DISCOVRS

AV VRAY ET MEMORABLE, d'vn Gentil-homme de Sauoye, qui a eſté deffendu des voleurs par ſon Chien.

Enſemble la punition faicte de cinq deſdits voleurs, executés à Chambery le 23. Septembre, 1606.

A PARIS,
Pour Touſſainct Pillehotte, iouxte la copie imprimée à Lion.

1607.

DISCOVRS AV VRAY D'VN Gentilhomme de Sauoie, lequel a eſté deffendu des voleurs par ſon Chien, auec l'execution faicte deſdits voleurs à Chambery le 23. Septembre 1606.

CEſt choſe miraculeuſe, & digne de memoire, de voir que vne beſte brute & irraiſonnable dõne terreur aux meurtriers ſanguinaires & autres qui font ſi bõ marché du sãg humain, & crois que comme noſtre Seigneur a en horreur ce maudit & deteſtable peché, il arme les beſtes brutes de force & de courage pour eſtre miniſtres de ſa iuſtice, & venger tant de ſang ainſi vainement & innocemment reſpandu, comme par exemple vous pourrez ouyr par ce petit diſcours treſveritable, arriué l'annee 1606.

Le ſieur de Charmette, Gentil-hõme de Sauoye, allant à la chaſſe proche ſa maiſon, le 19. Septẽbre dernier, & ayant eu aduis qu'il y auoit des ſãgliers en la

foreſt de Seiſi, diſtant vne grande lieue de ſó lieu, i s'y en va portãt vne arquebouze & vn poignard à ſon coſté, menãt vn Chien barbet, aſſés gros, de poil de rat, nommé Lyon, & s'eſtant mis ledit Gentil-hõme aſſes auant dans la foreſt, qui eſt fort eſpoiſſe, demeura vn grãd temps aux aguets ſans rien deſcouurir, d'autre part que la pluye, l'orage & autre diuerſité de temps mauuais le faſchoit, ce voyant delibere s'en retourner: Mais comme il eſtoit dans le plus eſpais de la foreſt & ne pouuant remarquer le lieu par où il eſtoit venu, au lieu de s'acheminer à ſa maiſon il cheminoit au contraire: tellement qu'il s'approche de la nuict, ſans pouuoir treuuer ſentier ny chemin, iuſques à la fin, qu'apres pluſieurs peines & fatigues, il ſe treuua dãs vn grãd chemin, allant en vn village nõmé Vachier, & eſtant ioyeux d'auoir ſorti de l'eſpeſſeur dudit bois pourſuit ce chemĩ: Mais à peine eut il fait cẽt pas qu'il treuue é teſte deux voleurs, l'eſpee au point & in

con

continent deux autres en quëue, criant
uë, tuë, il eſt à nous. Ce pauure Gen-
ilhomme ſe voyant en ce peril adreſſe
a priere à Dieu, & delibere de diſpu-
er ſa vie, lors baiſſant le coq du rouet
le ſon arquebouze, dit mort à ſon
hien, ha: Lyon mon ami, c'eſt main-
enant qu'il faut combattre, ou nous
ommes perdus. Puis ſe tournant con-
re les deux qu'il auoit en teſte, leur
lit, ha! quanailles eſt-ce ainſi qu'il fail-
e aſſaſſiner vn Gentil-homme, ayant
ant d'auantage ſur luy? aſſeurés-vous
ue ie deffẽdray ma vie & qu'elle vous
ouſtera cher. Ce diſant tire vne arque-
uſade à vn d'iceux & la balle trauer-
ant le corps luy oſte la vie & tomba
ort. Son chien cependant trauailloit
pres ceux qui le pourſuiuoiẽt en que-
ë & ſe ietta dextrement contre vn d'i-
eux l'arrabãt auec les dents au col, tel-
ement qui l'eſtrãglet. Ce pauure chié
e voyant pourſuiui par l'autre à coup
'eſpée fait en ſorte qu'il gaigna la poi-
e auec les dẽtspuis ſuiuãt de peu à peu

fut auſſi toſt ſus la garde,&fait tãt qu'il contrainct ce voleur à quitter ſon eſpée & s'en fouyr dans le bois. Le chien tout ioyeux d'auoir eu victoire contre ces deux, nonobſtant qu'il eſtoit bleſſé d'vn reuers d'eſpée ſur l'eſpaule,vint tout à propos treuuer ſon maiſtre qui n'en pouuoit plus, combatant contre vn qui auoit eſpée & dague, & le ſieur Charmette n'auoit que ſon arquebouze vuide,de laquelle il ſe defendoit du bois, tant qu'il pouuoit: Mais voyant ſon chien venir ſi à propos, quitte ſon arquebouze pour prendre l'eſpée que ce chien fidelle & ineuitable luy apportoit. Pendant ce le chien ayant quitté l'eſpée à ſõ maiſtre,ſe iette apres le derſnier des quatre,lequel ſe ſẽtãt bleſſé au bras d'vn coup d'eſtoc,que luy dõna le ſieur Charmette,ſe ietta dãs le bois, où le chiẽ le vouloit pourſuiure: mais ſon maiſtre eſtant cõtent de ceſte victoire, & loüãt Dieu de l'auoir preſerué de ce dãger,ſe retira du prochain village de Vachier, où il arriua vne heure de nuit

Et

Et apres auoir recogneu le lieu où il eſtoit, il mãde querir le Chaſtelain dudit lieu, nómé des Sables, & le greffier nómé maiſtre Iullien, auſquels il conta tout ce qui luy eſtoit arriué, & par meſme moyen ledit Chaſtellain & Greffier luy raconterent cóme ils auoient deſia receu pluſieurs plaintes par des paſſãs qui auoient eſté volés, & qu'ils eſtoient aduertis qu'à vn village nómé S. Arbaĩ, là proche y logeoit des ſoldats, ſe disãt eſtre des garniſons prochaines. Le ſieur de Charmette leur dit, qu'il trouueroit bon de faire vne aſſemblee, & y aller, tant pour recognoiſtre qu'ils eſtoient, que pour ſçauoir s'il pourroit voir celui qui luy auoit fait tãt de peine, lequel eſtoit bleſſé au bras. Sur ceſte deliberation, & cependant que le Gentil-hóme ſouppoit & prenoit repos, le Chaſtelain fait aſſembler trente du lieu, tous bien embattonnés, leſquels allerent audit village ſaint Arbain où dans vn logis en fut prins trois, dont ledit ſieur de Charmette recogneut celui qu'il auoit

bleſſé, lequel auoit le bras perſé d'outre en outre, & dans vn autre logis en fut prins deux, leſquels voulurent faire quelque deffence: mais à la fin ils ſe rẽdirent. On les mena tous cinq à Chambery, où apres pluſieurs interroguats, ils confeſſerent auoir cõmis pluſieurs meurtres, voleries & brigãdages, tous cinq furent condamnés par arreſt du Senat, d'eſtre rompus ſur la roue: ce qui fut executé à la place du Vernay le Samedy 23. Septembre, 1606.

Voila vn diſcours memorable & digne d'admiratiõ, de voir que ſans le ſecours de ce Chien, ce pauure Gẽtil homme couroit fortune de perdre la vie, & ces voleurs fuſſent demeuré impunis, exerçant & cõmettãt pluſieurs volleries & autres meurtres & aſſaſſinats: ce que Dieu ne voulãt permettre, voulu que ceſt animal irraiſonnable fuſt leur executeur & accuſateur. Les hiſtoriens racontent, que Pyrrus cheminant auec ſon armee treuua vn Chien couché prés de ſon maiſtre, & ne s'ẽ voulut bouger qu'il n'euſſe veu paſſer les meurtriers de ſondit maiſtre, & tout auſſi toſt qu'il les vit leur ſauta deſſus, & eſtant prins confeſſerent le meurtre, puis en apres punis. Par ce moyen on peut voir que les beſtes brutes apprennent leçon aux raiſonnables: car preſque vous ne vous oſez fier les vns aux autres, au temps qui court pour le iourd'huy. Dieu nous inſpire à bien faire: Ainſi ſoit il.

FIN.

15